

Stuart HARWOOD / Daniel BERTHE

PRESENTATION DU S3C

Système de
Certification
Compétence
Conformité

Une démarche pour la
professionnalisation,
la **sécurité**, la **santé** et la **qualité** lors
des travaux de pompage, de haute et
très haute pression en milieu
industriel.

Les activités de pompage et de haute pression sont des activités singulières :

sous forte contrainte, presque toujours sur le chemin critique !

- Opérations de nettoyage pendant un arrêt d'unité pour travaux de maintenance.
- Opérations de nettoyage unités en marche pour l'encrassement ou le débouchage des circuits process ou de refroidissement .
- L'élimination des déchets liquides et pâteux.

L'accident

Les activités de pompage et de haute pression sont :

- souvent réalisées sur des produits ou dans des milieux dangereux pour la santé,
- donnent lieu à des **incidents et accidents** de gravité variable,
- quelques fois aux conséquences importantes ou dramatiques.





Blessure causée par un jet à 600 bars.







Deux constats

- Au-delà des systèmes de management de la sécurité, des réglementations et procédures opératoires, **l'homme reste l'auteur et le garant de la sécurité.**
- Pour des activités potentiellement dangereuses, **le professionnalisme des salariés impliqués dans la préparation, l'encadrement ou la réalisation est essentiel.**

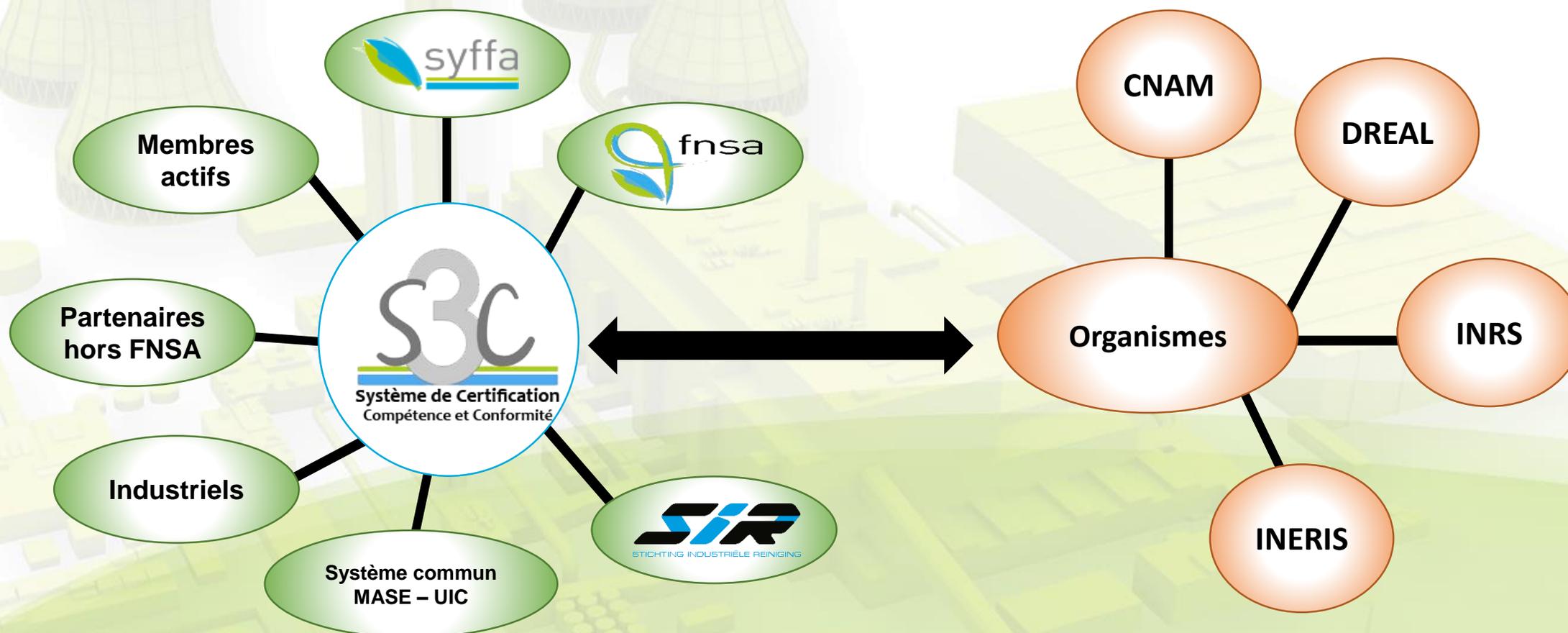
Points clés

- Le S3C est constitué en association loi 1901
- Le 17 janvier 2007, une réunion fondatrice du système de certification
- Le 7 juillet 2008, Premier conseil d'Administration de l'association S3C
- juillet 2009 , approbation des 3 référentiels techniques
- 25 mai 2010, 1er examens S3C / OPHP (centre de Sandouville)
- 2013, création de cinq sites d'examens en France
- 2018, huit sites d'examens opérationnels en France

Ce projet a été réalisé avec l'ensemble des acteurs de la profession:

- **Syndicats professionnels FNSA MI, SMI2D, SYFFA, ..**
- **Système MASE-UIC**
- **SIR (Stichting Industriële Reiniging)**
- **Entreprises intervenantes**
- **Entreprises utilisatrices**
- **Fournisseurs et fabricants de matériel**
- **Organismes de formation**
- **INRS**

Association S3C: constitution



Domaines actuels

Le nettoyage haute pression et le décapage de traitement de surface.



Le pompage en milieu industriel

Comment ?

- L'établissement de **référentiels** comportant les **bonnes pratiques techniques et organisationnelles** favorisant au maximum l'automatisation.
- La reconnaissance de la **compétence individuelle des personnels** exerçant leurs activités dans ces domaines tant pour les entreprises utilisatrices (donneurs d'ordre) que pour les entreprises intervenantes.
- L'étude et le **partage** des REX.

Référentiels techniques





Système de Certification Compétence et Conformité

Règlement des examens



S3C – 91 avenue de la République 75011 Paris – France
☎ 01 43 38 97 48 ou 09 32 95 90 94 m 09 37 95 90 94 -Web : www.s3c-ami.org – e-mail : contact@s3c-ami.org
Copyright S3C – 2009 Edition n° 1 – Octobre 2009

Les candidats

Présentés par leur entreprise (intervenante et utilisatrice), les candidats sont évalués sur **leurs connaissances théoriques et pratiques** selon 4 niveaux de certification spécifiques à chaque métier :

- Opérateur
 - Chef de Bord
 - Technicien Expert
 - Coordinateur Travaux
- Entreprises intervenantes
- Entreprises utilisatrices

Centres d'examen

Mise en place de centres d'examens à proximité des grandes régions industrielles :

- Le Havre (Région Normande)
- Loon Plage (Région Nord)
- Woippy (Région Est)
- Laudun et Martigues (Région Provence)
- Ambarès (Région Aquitaine)
- Vaulx en Velin (Région Rhône Alpes)
- Saint Nazaire (Région Ouest)



Centre d'examen



Examen pratique Haute Pression



Examen pratique Pompage



Diplôme S3C



CERTIFICAT DE COMPETENCE
OPHP
Opérateur Haute Pression



Système de Certification
Compétence
Conformité

Numéro de la certification : 0003

Nom : XXXXXXXXXXXX Prénom : XXXXXXXXXXXX
Société : XXXXXXXXXXXX
Date d'examen : 25 mai 2010
Date de validité : 24 mai 2013
Fait à Paris, le 9 juin 2010

Cette attestation est rédigée pour faire et valoir ce que de droit.

Stuart HARWOOD
Président

Système de certification compétence conformité
91 avenue de la République - 75011 PARIS cedex 11
Tel : 01 43 38 97 48 ou 09 52 95 90 94 - Fax : 09 57 85 90 94
www.s3c-ami.org - email : contact@s3c-ami.org
Immatriculation à la Préfecture de police sous le numéro 100490
N° de TVA intracommunautaire : FR00513833696



CERTIFICAT de COMPETENCE
OPHP
Opérateur Haute Pression

Système de certification compétence et conformité
91 avenue de la République - 75011 PARIS
www.s3c-ami.org - contact@s3c-ami.org



CERTIFICAT de COMPETENCE
OPHP

Nom :
Prénom :
Certificat n° : 0001
Date de validité : 25/05/2013



CERTIFICAT de COMPETENCE
OPDK
Opérateur Décapage Haute Pression

Système de certification compétence et conformité
91 avenue de la République - 75011 PARIS
www.s3c-ami.org - contact@s3c-ami.org



CERTIFICAT de COMPETENCE
OPDK

Nom :
Prénom :
Certificat n° : 659
Date de validité : 10/02/2018

9200 examens réalisés à fin 2019



Projet 2020

Le S3C mettra en place au cours de l'année 2020 une organisation pour la vérification annuelle des matériels de pompage et de haute pression.

- Certification d'inspecteurs matériel
- Grilles de vérifications type
- Etiquetage des matériels

La recommandation R 502 de la CNAM

Pompage à l'aide d'hydrocureurs

Sommaire

- 1 qu'est-ce qu'une recommandation de la CNAM ? Valeur juridique et élaboration
- 2 La recommandation R 502 : Champs d'application et sommaire
- 3 Quelques points d'attention

Qu'est-ce qu'une recommandation ?

- Les recommandations définissent les bonnes pratiques proposées aux professionnels pour prévenir les risques liés à leur activité.
- Ce sont des outils validés par les professionnels du secteur, conçus pour aider les chefs d'entreprise concernés à remplir au mieux leurs obligations en matière de sécurité et santé au travail. Elles facilitent l'appropriation et l'application par les entreprises des prescriptions qui s'imposent à elles.
- Elles s'adressent aussi aux salariés des entreprises du secteur visé afin de les informer sur les risques liés à leur activité et les mesures efficaces pour les prévenir.

Connaître la valeur et les effets d'une recommandation

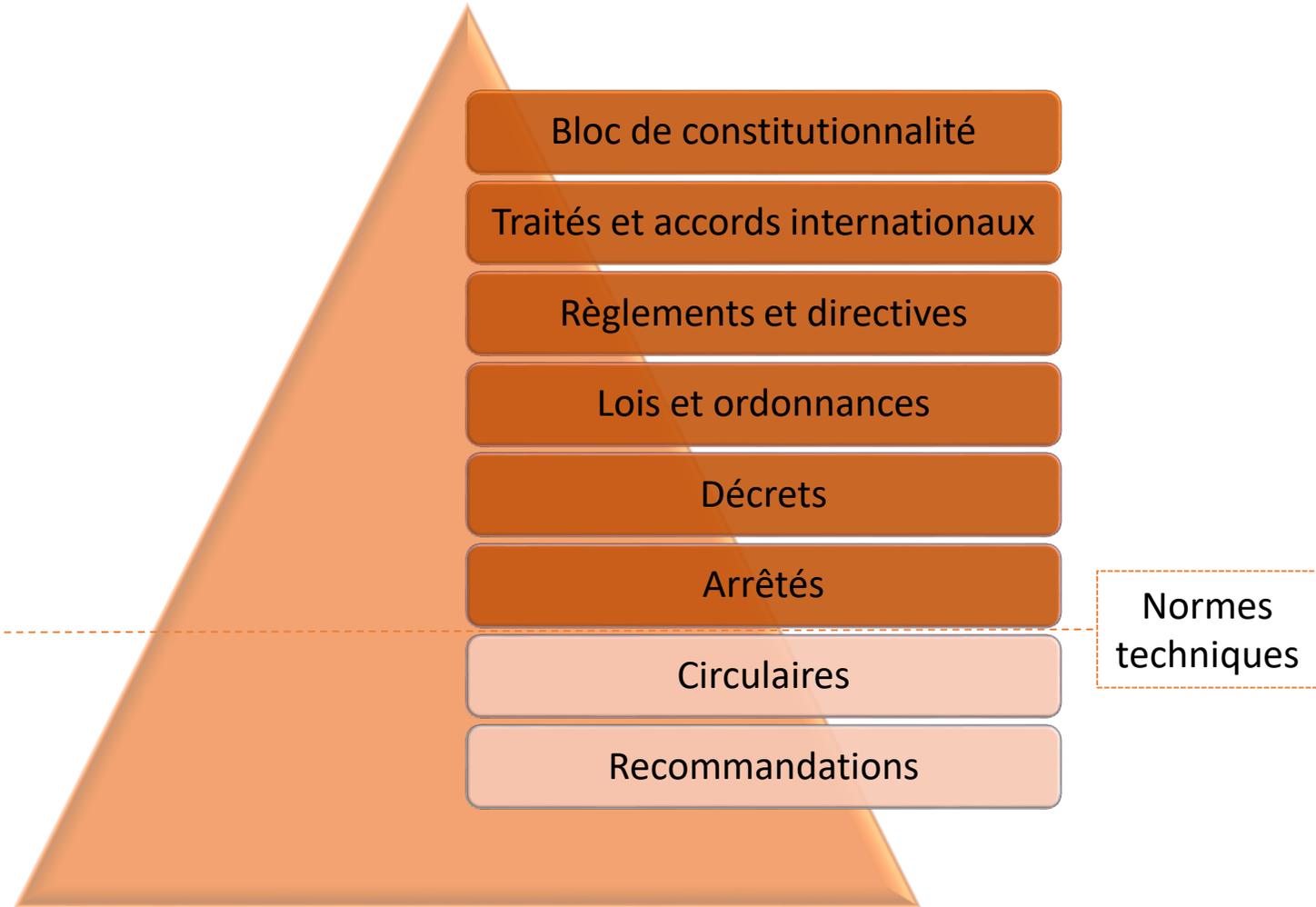
- Deux éléments sont à prendre en considération pour appréhender la place des recommandations:
 - Leur **place dans la hiérarchie des normes** leur confère une **valeur**
 - > les recommandations n'ont pas de valeur contraignante en droit français
 - Leur **processus d'élaboration** leur confère une **légitimité**
 - > Leur processus d'élaboration leur confère une légitimité qui explique pourquoi, malgré l'absence de force contraignante, elles peuvent avoir des effets juridiques

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/Guide%20de%20bonnes%20pratiques.pdf

Hiérarchie des normes

Normes juridiques écrites

Autres documents écrits

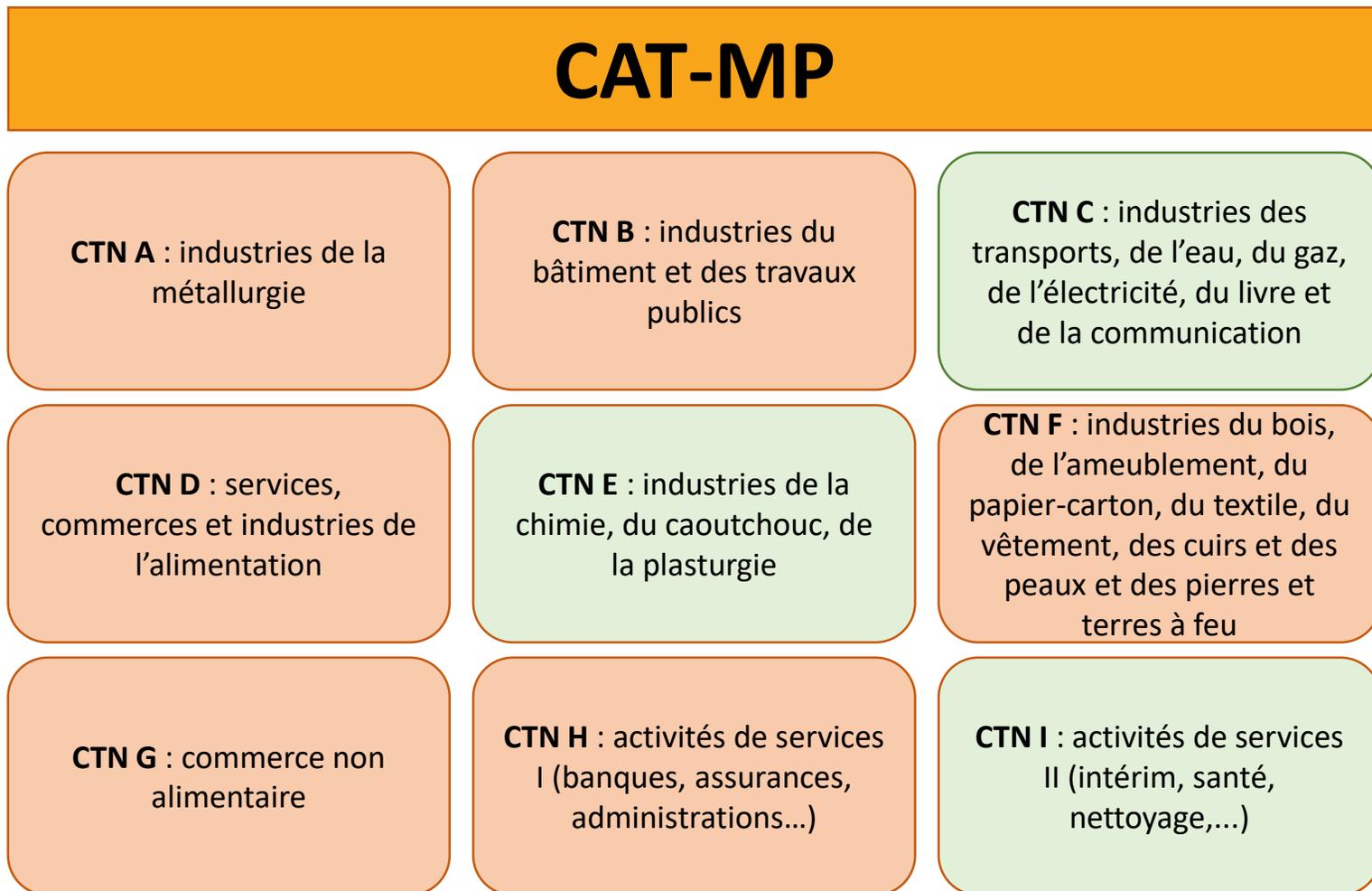


Les recommandations de la Cnam

- Une recommandation constitue des règles de l'art applicables aux branches professionnelles concernées
- Une recommandation de la CNAM n'a pas de valeur juridique directe : l'inobservation d'une recommandation ne peut donc pas être sanctionnée en tant que telle. Elle peut néanmoins être sanctionnée financièrement par l'assureur social
- Le non respect d'une recommandation peut en revanche avoir des conséquences juridiques, par exemple en matière de recherche des éléments constitutifs d'une faute inexcusable

Processus d'élaboration des recommandations de la CNAM

Sur les sujets de prévention
La Commission des accidents du travail/maladies professionnelles (CAT-MP), la CAT-MP est assistée par 9 Comités techniques nationaux (CTN) **composés paritairement de représentants des employeurs et des salariés**. Qui élaborent des recommandations nationales.



Processus d'élaboration des recommandations de la CNAM

- Les recommandations sont adoptées par les CTN émetteurs par un vote formel en séance plénière
- Les recommandations sont éditées par l'INRS qui les met en page
- Lorsqu'une recommandation est adoptée, la CNAM la diffuse par circulaire aux caisses qui les font connaître pour leur circonscription
- Les recommandations sont en ligne dès leur adoption, en version brute puis en version éditée, sur le site: www.risquesprofessionnels.ameli.fr
- Les recommandations sont applicables immédiatement mais n'ont pas de « date d'effet » dans la mesure où elle ne sont pas réglementaires

POMPAGE DE DÉCHETS À L'AIDE DE COMBINÉS HYDROCUREURS

- La majeure partie des dispositions sont issues d'une recommandation régionale dite « R19 »
- Adoptée par les comités techniques nationaux
 - des industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C) le 5 novembre 2018,
 - des industries de la chimie, du caoutchouc, et de la plasturgie (CTN E) le 22 octobre 2018.

[CTN E](#)

[CTN C](#)



 L'Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS CNAMTS / DRP	Nomenclatures des CTN, des codes risque et de leurs regroupements (pour les données de sinistralité 2012)	2013-160
		Page 9 / 25
		2013-11-06

CTN	Risques CTN C	Libellés des risques du CTN C : Transports, EGE, livre et communication – sinistralité 2012 –
C	050AA	Pêche en mer, entreprises d'armement pour la pêche en mer
C	221AA	Edition de livres et d'ouvrages analogues, y compris images, cartes postales et musique
C	221CA	Journaux d'information : édition et impression
C	221CB	Journaux d'information : édition
C	221EA	Edition de revues et périodiques
C	221GA	Fabrication et édition de bandes, cassettes, disques et disquettes
C	221GB	Exploitation de studios d'enregistrement sonore reliés ou non à un poste de radiodiffusion (sauf les artistes)
C	222AB	Imprimerie de presse
C	222CA	Imprimerie de labeur
C	222CB	Sérigraphie
C	222EA	Reliure main, dorure main, affiches peintes (pose exclue), coloriste, façonnier en imagerie, écrivains publics
C	222EB	Reliure, brochure industrielle, brochage, pliage de revue
C	222GA	Composition, photocomposition, gravure et photogravure
C	401ZF	Salariés non statutaires des Industries Électriques et Gazières
C	403ZA	Chauffage urbain et climatisation urbaine
C	403ZC	Chauffage d'immeuble à forfait (exploitant de chauffage) quel que soit le combustible utilisé
C	410ZA	Captage, traitement et distribution de l'eau
C	601ZA	Transport ferroviaire : personnel contractuel SNCF
C	601ZB	Transport ferroviaire : chemin de fer d'intérêt général, voies d'intérêt local. – Exploitation d'embranchements particuliers
C	602AA	Transports urbains de voyageurs
C	602BB	Transport routier de voyageurs
C	602CA	Téléphériques, remontées mécaniques
C	602EA	Transport de voyageurs par câble

C	602CA	Téléphériques, remontées mécaniques
C	602EA	Transport de voyageurs par taxi
C	602MD	Transports routiers de marchandises
C	602ME	Transports routiers de marchandises par véhicules isothermes, frigorifiques ou réfrigérants
C	602MF	Transports routiers associés (marchandises et voyageurs)
C	602NA	Déménagement et garde-meubles
C	602PC	Location de véhicules utilitaires et industriels
C	611AB	Transports maritimes et côtiers de personnes et de marchandises, y compris la location de bateaux avec équipage
C	612ZB	Transports fluviaux de marchandises
C	612ZC	Transports fluviaux et services associés, à l'exclusion du transport de marchandises, entreposage, manutention
C	621ZA	Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel non navigant
C	621ZB	Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel navigant
C	631AA	Chargement, déchargement ou manutention de marchandises dans les ports maritimes (personnel mensualisé ou occasionnel)
C	631AB	Ouvriers poissonniers soumis au régime de la vignette
C	631AY	Chargement et déchargement de marchandises dans les ports maritimes (activités dans les départements d'outre-mer)

CTN	Risques CTN C	Libellés des risques du CTN C : Transports, EGE, livre et communication – sinistralité 2012 –
C	631AZ	Ouvriers dockers maritimes intermittents, soumis au régime de la vignette, et effectuant, quel que soit le classement de l'entreprise qui les emploie, des opérations de chargement, de déchargement ou de manutention de marchandises à l'exclusion des ouvriers-dockers poissonniers visés sous le numéro 631AB
C	631BC	Entreprises de manutention (non visées aux numéros de risque 631ED et 747ZE)
C	631EB	Entrepôts, docks, magasins généraux (non frigorifiques) non reliés à une voie d'eau
C	631EC	Entrepôts de liquides en vrac avec installations de pompage
C	631ED	Manutention, entreposage dans les ports fluviaux
C	632AD	Gares routières et exploitation d'ouvrages routiers à péages
C	632CD	Services portuaires, maritimes et fluviaux non désignés par ailleurs
C	632EA	Services aéroportuaires
C	633ZA	Agences de voyage
C	633ZB	Office de tourisme
C	634AA	Entreprises de groupage effectuant directement ou non l'enlèvement ou la livraison à domicile des marchandises, messagerie, fret express
C	634CE	Affrètement et organisation des transports maritimes
C	634CF	Affrètement et organisation de transports routiers
C	634CG	Affrètement et organisation de transports aériens
C	641AA	Services postaux et financiers
C	641CA	Autres activités de courrier ; activités autres que celles exercées par La Poste. – Acheminement du courrier, lettre, colis généralement en express. – Activités de coursiers urbains et taxis-marchandises
C	642AA	Télécommunications nationales
C	642BA	Activités de télécommunications hors télécommunications nationales, y compris les activités de télésurveillance (sans personnel d'intervention sur le site surveillé) et de messageries télématiques
C	744AA	Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires avec affichage
		Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires sans affichage (continuer)

		services de courriers électroniques (pour permettre l'intervention sur le site du visiteur) et de messageries télématiques
C	744AA	Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires avec affichage
C	744BA	Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires sans affichage (entreprise de timbres réclame)
C	746ZB	Transports de fonds, surveillance et transports de fonds
C	747ZE	Entreprises de travaux connexes aux sociétés de transports ferroviaires, y compris la manutention dans les gares ferroviaires. Entreprises de nettoyage de matériel roulant sur les emprises de chemin de fer
C	748AA	Studios et autres activités photographiques, laboratoires de développement, tirage (sauf photographie de presse 924ZA)
C	748FA	Reprographie
C	748GA	Routage
C	748GB	Acheminement et distribution de presse gratuite ou payante
C	851JA	Ambulances
C	900AA	Autres services d'assainissement (sauf ceux visés sous le numéro 747ZD)
C	900BA	Enlèvement des ordures ménagères avec personnel de collecte et des déchets industriels et commerciaux banals
C	900BB	Entreprises de nettoyage, d'arrosage, de balayage. Entreprises d'enlèvement d'ordures ménagères sans personnel de chargement
C	900BC	Entreprises de traitement des ordures ménagères et des déchets industriels et commerciaux banals
C	900BD	Usine d'incinération des gadoues, des ordures ménagères
C	921CA	Production de films (sauf les artistes)
C	921DA	Entreprises de travaux à façon de cinéma : développement et tirage de films

CTN	Risques CTN E	Libellés des risques du CTN E : Chimie, caoutchouc et plasturgie – <i>sinistralité 2012</i> –
E	111ZA	Production de pétrole et de gaz naturel
E	154AC	Fabrication d'huiles et de corps gras d'origine végétale et animale
E	154CB	Huiles raffinées, corps gras raffinés d'origine animale et végétale
E	175GA	Enduction de tissus à base d'huiles siccatives et à base de dérivés de la cellulose ou de résines synthétiques thermoplastiques (toiles cirées, moleskine). – Fabrication de linoléum
E	212GA	Transformation du papier : papier carbone, stencils
E	233ZA	Production et transformation de matières fissibles
E	241AA	Fabrication de gaz comprimés
E	241CC	Fabrication de matières colorantes de synthèse
E	241CD	Fabrication de pigments minéraux, de compositions de base de pigments, de compositions et couleurs vitrifiables pour émaux
E	241EB	Soudières : fabrication de carbonate de soude, soude à la chaux, de bicarbonate de soude, de chlorure de calcium
E	241EC	Fabrication de chlorure/soude électrolytique, lessive soude électrolytique. Fabrication de chlorure/sodium (électrolyse ignée)

CTN	Risques CTN E	Libellés des risques du CTN E : Chimie, caoutchouc et plasturgie - sinistralité 2012 -
E	241ED	Fabrication électrolytique de chlore, de potasse caustique. Fabrication de chlorate et perchlorates
E	241EF	Fabrication de fluor, d'acide fluorhydrique. Fabrication de brome, d'acide bromhydrique
E	241EN	Fabrication d'eau de Javel, de produits détergents
E	241EP	Fabrication de certains métaux, métalloïdes et leurs dérivés, d'iode, de phosphore et leurs dérivés, d'eau oxygénée, de persels, de peroxydes, de silicates et d'anhydrides siliciques
E	241EQ	Fabrication de charbons actifs, de charbons pour filtres, de noir animal, de charbon animal, d'acide sulfurique et dérivés, de produits minéraux divers. Salines ignigènes
E	241GD	Carbonisation du bois usine fixe (alcool méthylique, méthylène). Fabrication de produits dérivés du bois, pâtes réglisse, glycyrrhisine/rhisate
E	241GJ	Fabrication de produits odoriférants et d'arômes de synthèse
E	241GK	Fabrication et distillation d'hydrocarbures benzéniques et de goudrons. Fabrication de térébenthine, de colophane et dérivés
E	241GL	Chimie organique de synthèse (de produits non désignés ailleurs). Dénaturation d'alcool éthylique. Fabrication d'acides tartriques, citriques et dérivés
E	241JA	Fabrication d'engrais azotés et autres produits azotés
E	241JB	Fabrication d'engrais phosphatés
E	241JE	Fabrication d'autres engrais minéraux et organiques
E	241LA	Fabrication de matières plastiques
E	241NA	Fabrication de caoutchouc synthétique et autres élastomères
E	242ZB	Fabrication de produits insecticides, anticryptogamiques et désinfectants
E	243ZB	Fabrication de peintures, vernis, couleurs fines et encres d'imprimerie
E	244AC	Fabrication de produits de base pour la pharmacie, d'alcaloïdes, de glucosides et dérivés, de produits extraits des algues
E	244CA	Fabrication de spécialités pharmaceutiques
E	244DA	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques

Fabrication des produits extraits des végétaux		
E	244CA	Fabrication de spécialités pharmaceutiques
E	244DA	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques
E	245AB	Fabrication de produits savonniers
E	245AC	Fabrication de produits de ménage et de produits d'entretien
E	245AE	Traitement chimique de corps gras. Fabrication de produits de base pour détergents
E	245CA	Parfumerie
E	246AE	Fabrication de produits explosifs, d'engins et accessoires pyrotechniques
E	246CE	Fabrication de colles et de gélatines d'origine animale. Fabrication de colles et liquides à base de matières amylacées
E	246CF	Fabrication de colles à base de résines synthétiques, de colles et dissolutions au caoutchouc naturel et synthétique
E	246EA	Fabrication d'huiles essentielles, d'arômes naturels
E	246GA	Fabrication de produits photographiques et cinématographiques
E	246LA	Fabrication d'ingrédients et d'additifs pour carburation et lubrification
E	246LE	Fabrication de produits œnologiques
E	246LG	Fabrication de produits chimiques à usage mécanique et métallurgique
E	251AA	Fabrication de pneumatiques et bandages
E	251CA	Rechapage et réparation industrielle de pneumatiques
E	251EC	Fabrication par calandrage ou tout autre procédé de feuilles ou bandes en caoutchouc. Fabrication d'articles divers en caoutchouc, tuyaux, courroies, etc. Fabrication de caoutchouc cellulaire, fabrication d'ébonite
E	251EG	Fabrication d'articles d'hygiène et de chirurgie en caoutchouc, de chaussures en caoutchouc et d'articles chaussants

CTN	Risques CTN E	Libellés des risques du CTN E : Chimie, caoutchouc et plasturgie - <i>sinistralité 2012</i> -
E	251EH	Fabrication de tissus caoutchoutés, d'adhésifs. Fabrication à partir du caoutchouc liquide (latex), de tous articles en latex, y compris dispersions et colles
E	251EJ	Transformation et confection d'articles en caoutchouc à partir d'ouvrages semi-ouvrés. Fabrication de jeux, jouets et articles de puériculture
E	252AF	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
E	252CH	Fabrication d'emballages en matières plastiques
E	252EK	Fabrication d'éléments pour le bâtiment en matières plastiques
E	252GK	Fabrication d'articles divers en matières plastiques
E	252HJ	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques
E	268AC	Fabrication d'abrasifs appliqués, de carbure de calcium et silicium, de siliciure de calcium et de corindon artificiel
E	268CJ	Préparation de produits asphaltés (sans transport ni mise en oeuvre de produits). Fabrication de produits bitumeux de protection (enduits, revêtement)
E	268CK	Fabrication ou transformation d'articles à base de fibres minérales
E	273JC	Métallurgie des ferro-alliages
E	274CD	Electrometallurgie et électrochimie associées. Métallurgie de l'aluminium et des autres métaux légers
E	316DG	Fabrication d'électrodes pour l'électrometallurgie et l'électrochimie en graphite, carbone amorphe, de charbon artificiel à usage électrique
E	366EJ	Assemblage (sans fabrication d'éléments constitutifs) de fruits, fleurs et petits objets (non classés ailleurs) en matière plastique
E	366EL	Fabrication de crayons. Préparations et conditionnement d'encre, de colles et produits pour le travail de bureau
E	515AA	Commerce de gros des produits pétroliers
E	603ZA	Transports par conduite
E	731ZB	Chimie expert. Laboratoires de recherches chimiques

POMPAGE DE DÉCHETS À L'AIDE DE COMBINÉS HYDROCUREURS

2 - Champ d'application

- **il est recommandé aux employeurs** relevant du Comité technique national des transports, électricité gaz et eau, livre, communication (CTN C), du Comité Technique National des industries du caoutchouc, de la chimie, et de la plasturgie (CTN E), **dont tout ou partie du personnel relève du régime général de la sécurité sociale et effectue ou fait réaliser, même à titre occasionnel,** des opérations de pompage de déchets liquides, pâteux, pulvérulents à l'aide de combinés hydrocureurs, **de mettre en œuvre les mesures de prévention énoncées dans ce document.**

6.4 - Formation du personnel

- L'ensemble du personnel intervenant dans les opérations de pompage ainsi que les personnes impliquées dans leur organisation justifie d'une formation adaptée à l'activité réelle des salariés et qui est le cas échéant complétée pour le personnel plus spécialisé (techniciens, encadrement...).
- Une formation doit permettre d'acquérir une connaissance des métiers, des bonnes pratiques et des risques lors d'interventions de pompage sur site industriel. Cette formation comporte une partie théorique et une partie pratique en situation de travail, avec utilisation des équipements de protection.
- L'employeur veille au maintien des compétences.

Et en 2020

La future recommandation

travaux sous haute pression

[CTN I](#)

CTN I

CTN	Risques CTN I	Libellés des risques du CTN I : Activités de service II [travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...] – sinistralité 2012 –
I	745BA	Travail temporaire : personnel de bureau, y compris le personnel spécialisé en informatique
I	745BB	Travail temporaire : personnel paramédical
I	745BC	Personnel permanent des entreprises de travail temporaire
I	745BD	Toutes catégories de personnel de travail temporaire
I	746ZA	Agences privées de recherches, entreprises de surveillance (sans transports de fonds)
I	747ZC	Services de nettoyage de locaux et d'objets divers
I	747ZD	Activités de désinfection, de désinsectisation et de dératisation
I	748DA	Entreprises de conditionnement non spécialisées
I	748KC	Travaux à façon divers sauf la location de brevets, entreposage d'archives d'entreprises (y compris la consultation d'archives). Ionisation de produits divers
I	851AB	Établissements de soins privés y compris centres de réadaptation fonctionnelle
I	851AC	Services de soins privés médicaux exclusivement à domicile
I	851CA	Cabinets de médecin
I	851CB	Médecine systématique et de dépistage (y compris les centres interentreprises de médecine du travail)
I	851EA	Cabinets dentaires
I	851GA	Cabinets d'auxiliaires médicaux
I	851KA	Laboratoires d'analyses médicales extrahospitaliers
I	851LA	Centres de transfusion sanguine et banques d'organes
I	852ZA	Vétérinaires. – Cliniques vétérinaires
I	853AB	Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...)
I	853AC	Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (maisons de retraite...)
I	853AD	Accueil, hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes)
I	853AE	Accueil, hébergement, prévention pour petite enfance, l'enfance, l'adolescence (y compris crèches, garderies, centres aérés et de loisir, à l'exclusion des structures et colonies de vacances visées au numéro de risque 552EC)
I	853BA	Action sociale sous toutes ses formes hors risques 853AB/AC/AD/AE
I	853HA	Stagiaires des centres de formation professionnelle, de réadaptation fonctionnelle, de rééducation professionnelle
I	853HB	Travailleurs handicapés des établissements ou services d'aide par le travail
I	853KD	Association intermédiaire (personnes dépourvues d'emploi et mises à disposition pour une durée supérieure à celle prévue à l'article D. 241-6 du code de la sécurité sociale)
I	911AB	Caisses de congés payés (en ce qui concerne le personnel qu'elles emploient)
I	911AC	Ordres, syndicats et organisations professionnels d'employeurs et de non-salariés
I	911AD	Organisations économiques
I	912ZA	Syndicats de salariés

Pourquoi adhérer au S3C

Pour participer à la diminution des événements accidentels.

- En bénéficiant de référentiels techniques métier reconnus.
- En partageant les évolutions de techniques et les bonnes pratiques.
- En partageant les REX de l'ensemble de la profession et des industriels.
- Les préconisations du S3C permettent d'être en conformité avec les recommandations

Pourquoi adhérer au S3C

Pour participer à la diminution des événements accidentels.

- La démarche de vérification des compétences individuelles par un organisme indépendant permet aux donneurs d'ordre établir un lien de confiance avec l'entreprise extérieure sur la compétence de ses intervenants
- L'exigence de la certification S3C constitue un levier important d'amélioration des performances techniques et de prévention

Comment adhérer au S3C

- L'adhésion au S3C est ouverte à toutes les entreprises moyennant une cotisation annuelle à l'association.
- Le coût de celle-ci, ainsi que des frais d'examens, sont décidés chaque année par le conseil d'administration

Conclusion

Rejoindre le S3C, c'est s'engager dans une dynamique collective de partage d'expériences avec la volonté commune de

prévenir les accidents et les maladies professionnelles

Liens utiles

S3C

- <http://www.s3c-ami.org>

FNSA

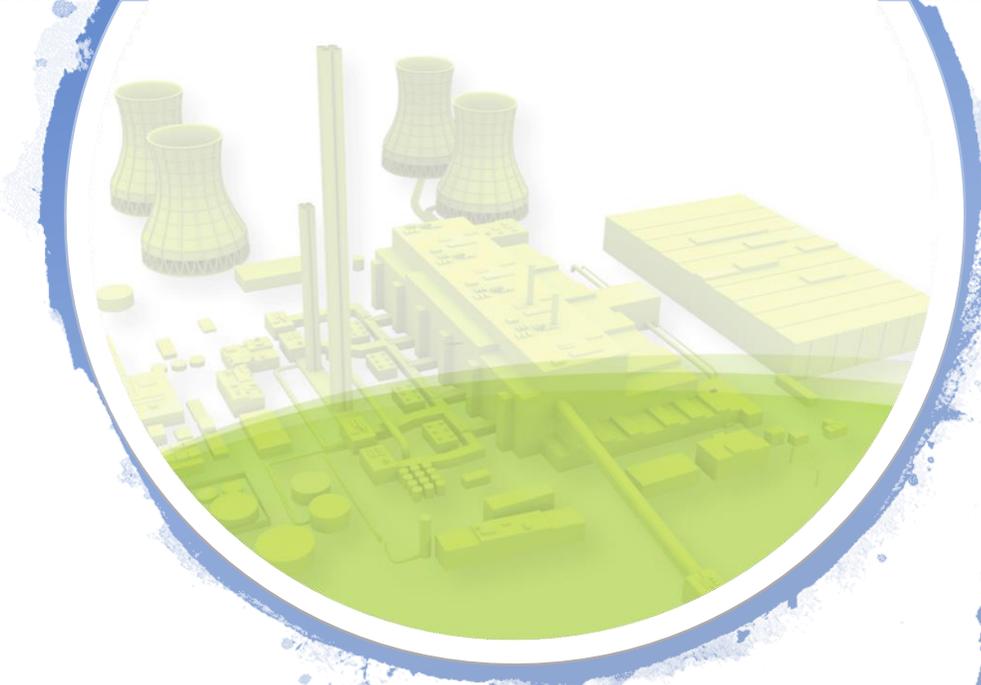
- <http://www.fnsa-variant.org>

Recommandation R 502

- <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/501138/document/r502.pdf>

Nomenclature des codes risques

- [http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/etudes_statistiques/Nomenclatures%20sinistralit%C3%A9%202012%20CTN%20risq%20regroup%20\(n-2013-160\).pdf](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/etudes_statistiques/Nomenclatures%20sinistralit%C3%A9%202012%20CTN%20risq%20regroup%20(n-2013-160).pdf)



MERCI DE VOTRE ATTENTION